

VEILLE LEGISLATIVE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MAI 2019

I – ACTUALITE LEGISLATIVE

Projet de loi santé : Examen du texte au Sénat et vote prévu le 11 juin

Adopté par l'Assemblée nationale le 26 mars dernier, le **projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé** a été transmis au Sénat. Le texte sera examiné en séance publique du 3 au 6 juin, pour un **vote solennel prévu le 11 juin**.

Le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes a été auditionné par **Alain Milon** (LR, Vaucluse), Président de Commission des Affaires sociales et rapporteur sur le projet de loi santé, ainsi que par la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, dont **Jean-François Longeot** (Union Centriste, Doubs) est rapporteur pour avis sur le projet de loi.

L'Ordre a également participé à une table ronde organisée par le groupe La République en Marche, sur la thématique « Déserts médicaux et gynécologie », en présence de l'Anesf, du CNGOF et du collectif militant contre la fermeture de la maternité du Blanc.

Par ailleurs, le CNOSF a rencontré **Laurence Rossignol**, sénatrice de l'Oise (PS), et **Bernard Jomier**, sénateur de Paris (PS), afin d'échanger de manière plus spécifique sur les enjeux liés à l'accès à l'IVG et le rôle que les sages-femmes exercent dans ce cadre. L'Ordre a également rencontré **Yves Daudigny**, sénateur de l'Aisne (PS).

L'Ordre a adressé des amendements à l'ensemble des parlementaires et administrateurs rencontrés, notamment sur les sujets suivants :

- L'extension des compétences des sages-femmes en matière de dépistage des conjoints ;
- L'extension des compétences des sages-femmes en matière d'IVG chirurgicale jusqu'à la fin de la 10^{ème} semaine de grossesse (12^{ème} semaine d'aménorrhée) ;
- La généralisation de l'entretien prénatal précoce.

Une mission d'information sur les menstruations lancée à l'Assemblée nationale

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale a désigné les députées **Laëtitia Romeiro Dias** (LREM, Essonne) et **Bénédicte Taurine** (LFI, Ariège) sur une **mission d'information portant sur les menstruations**.

Si le détail de cette mission, dont les travaux doivent débuter courant juin, reste encore à déterminer, les deux députés devraient se pencher sur les **questions de l'endométriose**, maladie chronique qui provoque de fortes douleurs aux femmes pendant leurs règles, de l'industrie des protections périodiques ou encore celle de la précarité d'accès pour certaines femmes à ces produits d'hygiène féminine. Un rapport devrait être rendu d'ici le mois d'octobre prochain.

Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, s'est engagée, en décembre dernier devant les sénateurs, à **améliorer la "disponibilité, la gratuité, des protections hygiéniques" pour les femmes en situation de précarité** "d'ici la loi de finances de l'année prochaine [pour 2020], ou le PLFSS [projet de loi de financement de la Sécurité sociale]". Cette déclaration faisait suite à une pétition en ligne "Paie tes règles" lancée sur le sujet quelques semaines plus tôt.

Une sénatrice missionnée sur l'expérimentation d'une gratuité des protections hygiéniques

Au cours d'une réunion, le 28 mai dernier, de plusieurs ministres, parlementaires, associations et industriels sur la mise en place une stratégie de lutte contre la "précarité menstruelle", **Marlène Schiappa**, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, a annoncé avoir confié une **mission "sur l'expérimentation de la gratuité des protections hygiéniques"** à la sénatrice du Haut-Rhin **Patricia Schillinger** (ex-PS, LREM).

Cette dernière doit étudier "*les objectifs et modalités*" de la mise en place d'un tel dispositif dans plusieurs "*lieux collectifs*". L'élue du Palais du Luxembourg avait présenté, en décembre dernier, un amendement au projet de loi de finances 2019 pour la **distribution gratuite de protections hygiéniques pour les femmes en situation précaire en milieu scolaire, dans les hôpitaux ou les prisons**.

La précarité menstruelle correspond à la difficulté économique de certaines femmes, étudiantes ou même adolescentes, pour accéder aux protections hygiéniques. Très peu d'études existent aujourd'hui sur le sujet, aucune en France. Pourtant, à titre d'exemple, **au Royaume-Uni, une femme sur 10 serait dans l'incapacité de se fournir de telles protections**, selon une étude de l'ONG Plan international datant de 2017.

Toujours selon une étude anglo-saxonne datant de 2015, **ce coût s'élèverait, sur une vie**, à 18 450 livres sterling, ce qui correspond aujourd'hui à **environ 21 000 euros**.

La question du coût des règles pour les femmes françaises avait déjà défrayé la chronique en 2015, au moment des discussions sur le taux de TVA qui était appliqué aux protections hygiéniques. Grâce à la mobilisation de collectifs féministes, il avait été **ramené de 20 % à 5,5 %**.

Au-delà du coût, se pose également la **question de la sécurité sanitaire** de telles protections. En juillet 2018, un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) avait conclu à la **présence de substances chimiques "en très faible concentration"** dans les protections intimes féminines – notamment des traces de pesticides dans les serviettes hygiéniques – mais ne présentant pas de risque pour les utilisatrices. L'agence de sécurité sanitaire a toutefois recommandé aux fabricants "*d'améliorer la qualité de ces produits afin d'éliminer ou de réduire au maximum la présence des substances chimiques*".

II – POLITIQUES DE SANTE PUBLIQUE

L'académie de pharmacie appelle à rendre plusieurs vaccins obligatoires pour les professionnels de santé

L'académie de pharmacie souhaite que les **vaccins contre la rougeole, la coqueluche, la varicelle et la grippe saisonnière deviennent obligatoires pour les professionnels de santé**.

Ces recommandations ont été adoptées le 21 mars par le Conseil de l'académie de pharmacie.

La rougeole, la varicelle, la coqueluche et la grippe saisonnière demeurent des problèmes de santé publique malgré les méthodes de prévention (vaccination et mesures d'hygiène) mises en place, pointent les académiciens en préambule.

A l'heure actuelle, la vaccination contre ces maladies est **seulement recommandée pour certaines catégories de professionnels de santé**, et l'obligation vaccinale "*ne s'applique qu'à la prévention d'une maladie grave*" en cas de risque élevé d'exposition pour les professionnels, de risque de transmission à la personne prise en charge et d'existence d'un vaccin efficace et bien toléré présentant un rapport bénéfice/risques "largement" en faveur du vaccin.

Les académiciens pointent en outre le fait que **la couverture vaccinale des professionnels de santé est "insuffisante"** (moins de 50% pour la rougeole, par exemple) et que "*les doutes à l'égard de la sécurité, de l'efficacité et de l'utilité de certains vaccins atteignent une partie non négligeable des professionnels de santé*".

Dans ce cadre, l'académie demande **l'obligation vaccinale contre la rougeole, la coqueluche et la varicelle pour les professionnels de santé en exercice ou en formation**. Elle souhaite que toute recommandation ou obligation vaccinale concerne également les professionnels de santé libéraux et les professionnels du secteur médico-social.

Pour la grippe saisonnière, les académiciens souhaitent que le vaccin soit obligatoire **pour tous les professionnels médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques**, qu'ils soient en formation ou qu'ils exercent dans une structure de santé ou de soins, publique ou privée. Cela comprend les personnels des pharmacies d'officine en contact avec les patients (pharmacien, préparateurs, stagiaires, etc.).

Cette vaccination contre la grippe doit *a minima* être obligatoire pour les professionnels en formation ou exerçant dans une structure hébergeant des personnes âgées, insistent-ils.

L'académie insiste en outre sur la nécessité de **renforcer la formation initiale et continue en vaccinologie dans toutes les filières médicales et paramédicales**, et de dénoncer et contrer les fausses informations.

Par ailleurs, les académiciens souhaitent une **harmonisation** du calendrier vaccinal, des recommandations et des obligations vaccinales **en Europe**.

IVG chez les mineures : la moitié n'utilisent aucune contraception (étude française)

La moitié des mineures ayant recours à une **interruption volontaire de grossesse (IVG)** n'utilisent aucune contraception, montre une étude observationnelle française publiée dans le Journal of Gynecology Obstetrics and Human Reproduction.

Maela Le Lous du CHU de Rennes et ses collègues ont voulu définir le **profil des mineures ayant recours à l'IVG en France**, ainsi que le rôle de l'adulte accompagnant.

Parmi 2.626 IVG réalisées entre février 2015 et février 2016 au CHU de Rennes et à l'hôpital de Vannes, ils ont identifié 210 patientes mineures (8%). Leur analyse porte sur 90 d'entre elles. L'âge moyen des patientes mineures était de 16 ans, les plus jeunes avaient 14 ans (7 cas), la majorité des cas ayant 17 ans (51,1%). 65% avaient une relation depuis plus de 6 mois avec leur partenaire.

Il apparaît que **50% des jeunes filles n'utilisaient aucune contraception avant l'IVG**, et que 22,2% utilisaient le préservatif, tandis que seules 14,4% utilisaient une contraception orale. Après l'IVG, toutes utilisaient une contraception, autre que le préservatif, sauf 5 (5,5%) pour lesquelles la réponse à la question était manquante. De plus, 9% avaient déjà été enceintes auparavant, 8% avaient déjà eu une IVG et 1 patiente avait déjà eu un enfant. Seules 32,2% vivaient avec leurs deux parents, 5,5% avec aucun des deux. Dans un quart des cas, la réponse à la question était manquante.

La jeune fille **avait pris elle-même la décision d'avorter dans 88% des cas**. Dans 38,9% des cas, la décision a été prise après avoir discuté avec le partenaire, dans 13,3% des cas avec les parents.

L'accompagnant adulte lors de l'IVG était **la mère dans 46,7% des cas**, le partenaire dans 14,4% des cas, un/une ami/amié dans 12,2% des cas, une personne hors du cercle familial dans 11,1% des cas.

Les raisons avancées pour le choix de l'IVG étaient le plus souvent **l'âge (88,9%) et les études en cours (64,4%)**.

Plus des trois quarts des jeunes filles ont déclaré qu'elles savaient où s'adresser pour une IVG (77,8%). La source d'information était un centre d'IVG dans 40% des cas, les parents dans 18,9% des cas, le médecin généraliste dans 11,1% des cas.

Seules 43,3% avaient reçu des informations sur les infections sexuellement transmissibles.

Tribune sur la régionalisation du système de santé

Une tribune a été publiée le 5 mai dernier dans Le Parisien, sur **la régionalisation de la santé**, par **Cédric Arcos**, maître de conférences à Sciences Po Paris, **Philippe Denormandie**, chirurgien, spécialiste du handicap et de la dépendance, **Benoît Péricard**, consultant, ancien directeur d'agence régionale d'hospitalisation, **Guy Vallancien**, membre de l'Académie nationale de médecine et **Olivier Mariotte**, médecin, élu local et président de nile.

Les cinq auteurs, partant du constat d'un système à bout de souffle (désertification médicale, **fermeture des petites maternités**), pris entre une technosstructure sanitaire incarnée par les ARS et l'absence des élus locaux des processus de décision, en appellent à « **régionaliser notre système de santé** ».

>>> Pour consulter la tribune : <http://www.leparisien.fr/societe/sante/il-faut-regionaliser-notre-systeme-de-sante-05-05-2019-8065854.php>

III – POLITIQUES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES DE SANTE

Résultats des élections européennes de 2019

A l'issue des élections européennes qui se sont déroulées en France le 26 mai dernier, **le Rassemblement national arrive en tête**, comme en 2014, avec 23,31 % des suffrages exprimés (contre 24,86% en 2014) et 23 sièges sur 79.

Soit moins d'un point de plus que **la liste Renaissance (LREM / Modem / Agir) de la majorité présidentielle (22,41 % et 23 sièges)**.

La troisième marche du podium, elle, crée la surprise : les écologistes d'**Europe-Ecologie** obtiennent **13,47 %** des voix (13 sièges après Brexit, 12 d'ici là), devant **les Républicains**.

La **liste de droite**, emmenée par François-Xavier Bellamy, subit une sévère déconvenue. Alors qu'elle était créditez de près de 14 % des voix à la fin de la campagne, elle n'enregistre finalement qu'un score de **8,48 %** (8 sièges avant et après Brexit).

La déception est grande, aussi, pour **La France insoumise**, qui avait réalisé une bonne entrée en campagne dès 2018. Elle n'obtient que **6,31 %** des voix (6 sièges avant et après Brexit), juste devant la liste commune du **Parti socialiste, de Place publique et de Nouvelle Donne**, conduite par Raphaël Glucksmann (**6,19 %** des suffrages, soit 6 sièges après le Brexit, 5 sièges avant).

La législature en cours au Parlement européen s'achèvera le 1er juillet tandis que les groupes politiques devront annoncer dans le même temps leur composition.

La **nouvelle législature du Parlement européen** débutera par une **séance plénière constitutive mardi 2 juillet**.

>>> Pour consulter les résultats officiels publiés par le Ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communiques/Resultats-des-elections-europeennes-2019>

>>> Et pour découvrir à quoi ressemblera le futur Parlement européen :

<https://www.touteurope.eu/actualite/a-quoi-ressemblera-le-futur-parlement-europeen.html>

Elections européennes : sept élus français issus du monde de la santé

Sept personnalités issues du monde de la santé ont été élues pour représenter la France au Parlement européen à l'issue du scrutin dont les résultats ont été annoncés le 26 mai dernier :

Rassemblement national :

- **Joëlle Mélin**, eurodéputée sortante, spécialiste en médecine physique et de réadaptation fonctionnelle.

La République en Marche :

- **Dominique Riquet**, chirurgien-urologue et député européen sortant,
- **Véronique Trillet-Lenoir**, cancérologue,
- **Chrysoula Zacharopoulou**, gynécologue-chirurgienne.

Europe Ecologie-Les Verts :

- **Michèle Rivasi**, députée européenne sortante, très impliquée sur les questions sanitaires et environnementales.

La France insoumise :

- **Anne-Sophie Pelletier**, ancienne aide-médico-psychologique (AMP).

Parti socialiste :

- **Sylvie Guillaume**, ancienne adjointe à la santé et au handicap de la mairie de Lyon (2001-2014).

Brexit : Report de la date officielle de retrait du Royaume-Uni au 31 octobre 2019

Le Conseil européen, réuni le 10 avril 2019, a proposé au Royaume-Uni un **report de la date officielle du Brexit au 31 octobre 2019**.

En parallèle, la Commission européenne a fourni le 10 avril dernier des orientations pratiques en ce qui concerne les droits des citoyens en matière de séjour et de sécurité sociale, tel que prévus dans le règlement d'urgence sur la coordination de la sécurité sociale.

Enfin, la Commission a publié des orientations afin de surveiller de près tout problème éventuel de pénurie de médicaments et dispositifs médicaux en recourant à des mesures d'urgence, en cas de retrait sans accord.

Semaine européenne de la vaccination

La semaine européenne de la vaccination a eu lieu du 24 au 30 avril 2019.

Rythmée par le slogan « **Prévenir. Protéger. Vacciner.** », l'objectif de cette semaine coordonnée par l'OMS a été « ***d'accroître la couverture vaccinale en sensibilisant à l'importance de la vaccination chez les parents, les soignants, les professionnels de santé, les responsables politiques, les décideurs et les médias*** ».

A cette occasion, l'OMS et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) ont publié une déclaration conjointe saluant les progrès réalisés grâce à la vaccination dans la lutte contre les maladies transmissibles et aux personnes impliquées (scientifiques, agents de santé, décideurs politiques, parents...).

Cependant, encore beaucoup d'individus (enfants et adultes) ne sont pas protégés avec parfois des conséquences tragiques. Pour cette raison, l'OMS et l'UE ont pris des mesures :

- Plan d'action européen pour les vaccins de l'OMS,
- Recommandation du Conseil relative au renforcement de la coopération contre les maladies à prévention vaccinale,
- Action commune de l'UE pour la vaccination.

Le vice-président de la Commission européenne a quant à lui appelé à lutter contre la désinformation vaccinale et à améliorer la couverture vaccinale, dans un discours prononcé le 26 avril dernier :

http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-19-2254_fr.htm

Il a également annoncé la tenue d'un **sommet mondial sur la vaccination** organisé par la Commission européenne et l'OMS sur le sujet **le 12 septembre 2019 à Bruxelles**. 400 participants sont attendus, parmi lesquels des représentants politiques des 28 Etats membres, des représentants de l'ONU, des ONG, des organisations professionnelles, des professionnels de santé, des industries pharmaceutiques, des universitaires, etc.

Les orientations de l'OMS sur la santé en ligne

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié 10 recommandations sur la manière dont les pays peuvent utiliser les technologies de santé en ligne pour améliorer la santé et les services essentiels.

Par exemple, l'OMS recommande une technologie permettant l'envoi de rappels aux femmes enceintes concernant leurs consultations prénatales et concernant les vaccins des enfants.

L'OMS recommande également des outils d'aide à la décision pour le personnel de santé ou encore permettant aux individus ainsi qu'au personnel de santé de communiquer et de se consulter à distance sur des questions de santé.

Les orientations montrent, selon l'OMS, que les interventions en matière de santé en ligne ne se suffisent pas à elles-mêmes. Ainsi, les systèmes de santé doivent tenir compte de la visibilité et la mise à disposition de plus en plus importante des informations. En outre, les **données personnelles** doivent être protégées et les personnels de santé doivent pouvoir accéder à une formation appropriée.

Le rapport précise également que la **télémédecine** peut permettre aux personnes vivant dans des lieux reculés d'accéder aux services de santé, mais qu'elle ne doit pas remplacer les consultations humaines. Enfin, la santé en ligne ne doit pas constituer un risque pour les populations vulnérables.

>>> Pour plus d'informations (en Anglais) : <https://www.who.int/fr/news-room/detail/17-04-2019-who-releases-first-guideline-on-digital-health-interventions>

IV – NOMINATIONS

- **Marisol Touraine**, ancienne ministre des Affaires sociales et de la Santé, est élue **Présidente d'Unitaid**
- **Anne-Claire Amprou**, jusqu'alors directrice générale adjointe de la Santé, est nommée **directrice générale déléguée d'Universcience**
- **Christelle Amissé**, sage-femme, cadre du pôle femme-enfant à l'hôpital Jean-Verdier (GH Paris Seine-Saint-Denis, AP-HP), est nommée au grade de **chevalier de l'ordre national du mérite**
- **Christine Etchemendigaray**, sage-femme, directrice du département de maïeutique à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, est nommée au grade de **chevalier de l'ordre national du mérite**

V – LES RENDEZ-VOUS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS DU CNOSF

Avril 2019

- 1^{er} avril : Réunion du **Conseil national de l’Urgence hospitalière** (CNUH)
- 2 avril : Participation et intervention lors de la **table ronde au Sénat** sur les déserts médicaux et la gynécologie
- 3 avril : Réunion de la **Commission d’évaluation des refus de soins** pour la profession de sage-femme
- 9 avril : Entretien téléphonique avec **Mickaël Benzaqui**, Conseiller Santé aux cabinets d’Agnès Buzyn et Christelle Dubos
- 10 avril : Réunion du **Haut Conseil du Développement professionnel continu** (DPC)
- 11 avril : Audition sur le **projet de loi santé** par la **Commission des Affaires sociales du Sénat**
- 12 avril : Réunion du Comité d’orientation de **l’Enquête nationale périnatale de 2021**
- 12 avril : Remise de l’agrément tutorat au **Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation**
- 16 avril : Réunion du **comité de pilotage du RPPS**
- 18 avril : Réunion de concertation avec les instances de la profession de sage-femme sur la **situation des maternités**
- 24 avril : Réunion du **CLIO général**
- 24 avril : Réunion du **CLIO Santé**
- Du 25 au 29 avril : Déplacement à **Mayotte et à la Réunion** à la rencontre des élues des conseils départementaux

Mai 2019

- **7 mai** : Rendez-vous avec les **collectifs de défense des hôpitaux de proximité et maternités**
- **7 mai** : Rendez-vous avec **Laurence Rossignol**, Sénatrice de l'Oise, Vice-Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat
- **9 mai** : Audition avec **Jean-François Longeot**, sénateur du Doubs, rapporteur pour avis sur le projet de loi santé au nom de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat
- **9 mai** : Rendez-vous avec **Yves Daudigny**, Sénateur de l'Aisne, Vice-Président de la Commission des Affaires sociales du Sénat
- **15 mai** : Réunion plénière du Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la Démographie des Professions de Santé (**ONDPS**)
- **19 mai** : Participation à l'Assemblée générale de **l'Association nationale des sages-femmes orthogénistes** (Ansfo)
- **21 mai** : Réunion d'information et de formation sur le **mécanisme d'alerte** au Ministère de l'Economie et des Finances
- **Du 22 au 24 mai** : Participation aux **Assises des sages-femmes** à La Rochelle
- **24 mai** : Réunion de la Conférence nationale de l'Echographie obstétricale et fœtale (**CNEOF**)
- **29 mai** : Réunion des Présidents des Ordres de santé sur **l'exercice coordonné**